

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-19

Objet : Acquisition d'une partie de l'emprise foncière constituant la rue Pierre Mendès France dans la ZAC Amphithéâtre.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

La ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre a été créée par la Ville de Metz en février 2000. La Ville a ainsi été maître d'ouvrage de cette opération jusqu'au 1^{er} juin 2006, date à laquelle cette maîtrise d'ouvrage a été transférée à Metz Métropole.

Le Conseil Municipal décidait, par délibération du 24 septembre 2009, d'acquiescer de la SAREMM les infrastructures relevant de la compétence de la Ville de Metz et correspondant à l'acquisition des éléments constituant les abords du Centre Pompidou :

- passage de l'Amphithéâtre
- rue aux Arènes et avenue de l'Amphithéâtre
- avenue François Mitterrand
- parvis (y compris passerelle) et jardins

Comme cela a été le cas pour les infrastructures publiques précitées, il est proposé de procéder au rachat de la partie aménagée et ouverte à la circulation publique de la rue Pierre Mendès France et ce, au prix de 323 502,61 € TTC, conformément au bilan de ZAC approuvé.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2009 ;

VU l'accord de la SAREMM ;

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- 1 - d'acquérir de la SAREMM une partie de l'emprise foncière constituant la rue Pierre Mendès France ;
- 2 - de réaliser cette acquisition moyennant le prix de 323 502,61 € TTC ;
- 3 - de financer cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné
- 3 - de prendre à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte droits et honoraires de notaire ;
- 4 - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- 5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Topographie, SIG et Gestion Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES»

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39

Absents : 16

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ